

## Au secours Joseph CAILLAUX

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les ministres des Finances et du budget, permettez-moi de vous conseiller la lecture de mon livre :

« **Joseph CAILLAUX – traître ou visionnaire** », paru en 2007 aux Editions Dualpha/Paris. C'est certainement l'homme qui nous serait indispensable aujourd'hui pour gérer les finances de la France...c'est donc l'homme que vous devriez lire et entendre.

Joseph Caillaux fut responsable de neuf budgets d'Etat avant 1914.

Il fut le premier ministre a exigé la transparence des fortunes personnelles des élus de la Nation en exigeant une expertise financière des biens immobiliers, mobiliers et liquides au début et à la fin de leur mandat, la suppression des comptes parallèles et des budgets extraordinaires.

« **Je ne connais rien de plus immoral que les fonds secrets, si ce n'est les fonds publics.** »  
« *C'est beau d'être vertueux, mais apprendre aux autres à l'être, c'est encore plus beau...et tellement plus facile* »

Ironisait-il en citant Mark Twain.

Dès 1911 il marque sa préférence pour les stratégies bancaires vers les emprunts d'Etat et les placements industriels.

Il reproche à Henri Germain, fondateur du Crédit Lyonnais, de mêler les genres : opérations de dépôt et d'escompte commercial et prises importantes de participation dans les affaires risquées et les placements extérieurs (déjà !)

Concernant le Crédit Lyonnais il dira : « *Les affaires pour eux c'est l'argent des autres* ».

Il voulait fédérer l'Europe afin qu'elle puisse rivaliser avec les Etats-Unis sur trois points principaux : financier, industriel et commercial.

Véritable spécialiste de la finance et grand théoricien de la science financière appliquée, son livre « Impôts en France » devrait servir de référence à tous les ministres chargés de ce portefeuille.

Joseph Caillaux a créé l'impôt sur les revenus.

La loi qui porte son nom fut votée le 15 juillet 1914. Elle ne sera appliquée qu'en 1917 pour cause de guerre et elle régira la fiscalité de la France jusqu'en 1970.

Il estimait que toutes les taxes et contributions diverses proposaient des disparités qui provoquaient l'injustice.

Que la France conservait une fiscalité surannée.

Il a mis en place la progressivité.

« *Aucun citoyen ne doit être exempté d'impôt, telle est l'égalité absolue* »

Aucune source de revenus ne sera écartée de l'imposition.

Seul ne sera retenu que le montant des ressources et la valeur du capital considéré.

L'imposition de tous les revenus sans exception était une révolution sociale et fiscale sans précédent.

« *Chacun doit payer l'impôt suivant les revenus qu'il touche. Il n'est plus question d'appauvrir ceux qui cultivent la terre et font vivre les autres. Du moment où nous voulons établir un impôt sur les revenus, sur tous les revenus, nous ne devons admettre de privilège d'aucune sorte, cela serait la négation du principe même de l'impôt.* »

Il ne s'agit là que d'un extrait minime des 290 pages de mon livre.

Je serais heureux de l'offrir à tous les membres de notre gouvernement perdus dans les arcanes de notre finance afin qu'il leur serve de modèle.

**Mais ce qu'ils doivent retenir en tout premier lieu de cette lecture c'est qu'il faut du courage pour imposer des lois impopulaires.**

**Ce courage CAILLAUX l'a eu...et vous ?**

